

BULLETIN DE TRANSCRIPTION RELATIF À UN JUGEMENT DÉCLARATIF DE NAISSANCE

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

Type de registre Unique U Autre A → préciser

N° de l'acte

N° d'ordre du bulletin de transcription relatif à un jugement déclaratif de naissance

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA TRANSCRIPTION

Date de la transcription Jour, mois, année

Date du jugement Jour, mois, année

N° de l'acte irrégulièrement dressé (le cas échéant)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'INTÉRESSÉ(E)

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin M Féminin F

Né(e) le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.

(3) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'outre-mer : nom en clair

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 206PA008EC du Ministre des finances et des comptes publics, et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour les années 2016 à 2020.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RNIPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Suite au verso



D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PÈRE

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms

Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Né le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Activité

Retraité 1 Inactif 2 Actif 3 ———> préciser profession et situation professionnelle

Profession

(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (2)

Salarié de l'État ou des collectivités territoriales

 1

Autre salarié

 2

À son compte

 3

Domicile

Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

E. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA MÈRE

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms

Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Née le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Activité

Retraitée 1 Inactive 2 Active 3 ———> préciser profession et situation professionnelle

Profession

(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (2)

Salariée de l'État ou des collectivités territoriales

 1

Autre salariée

 2

À son compte

 3

Domicile

Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

F. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA FILIATION

Les parents sont-ils mariés ?

OUI 1

NON 2

SANS OBJET 3

(un seul parent déclarant)

(1) Département métropolitain : code sur deux positions. Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair
 Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.
 (2) Salarié(e) de l'État ou des collectivités territoriales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.
 - non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).
 Autre salarié(e) : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Fait le,

(date de création du bulletin)
 Cachet de la mairie et signature
 de l'officier de l'état civil,

